

Le choix du contribuable selon la paragraphe 12(2.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*

A. Informations et coordonnées du contribuable

1. Nom du contribuable:
2. Numéro d'assurance sociale ou numéro d'entreprise:
3. Adresse du contribuable:
4. Numéro de telephone:

B. Informations nécessaires

1. Le montant indiqué dans le choix du contribuable:
2. Le montant du remboursement:
La date du remboursement:
3. Le montant de la dépense:
La date de la dépense:

C. Le choix et la certification

Par la présente, je choisis que la paragraphe 12(2.2) s'applique au montant total du remboursement indiqué ci-dessus. Je certifie que les informations ci-dessus sont vraies, exactes et complètes à tous égards.

Signature

Date

Les instructions pour compléter le choix du contribuable selon la paragraphe 12(2.2)

1. “Le montant indiqué dans le choix du contribuable” et “le montant du remboursement” devraient être du même montant que le versement d’indemnité de l’impôt que vous avez reçu du SWEF LP.
2. “La date du remboursement” est la date sur laquelle vous avez reçu le versement d’indemnité de l’impôt.
3. “Le montant de la dépense” est le montant de l’impôt additionnel que vous avez payé pour l’année d’imposition que concerne l’indemnité de l’impôt, sans intérêts. “La date de la dépense” est celle sur laquelle vous avez payé l’impôt additionnel.

Attention: Pour les investisseurs qui habitent au Québec, ce choix ne s’applique à aucun versement d’indemnité de l’impôt que vous avez reçu à cause de l’impôt additionnel que vous avez payé à Revenu Québec. Il est possible que vous ayez un choix similaire à celui-ci selon la loi du Québec. Ces investisseurs devraient contacter leurs propres conseillers.